

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : labrosses-cssrdn-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/6932f8e549533f21d493e72e>

Date d'obtention : 2024-11-22 15:20:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

En aucun cas nous devons voir les images. Identifier si l'acte était impulsif ou malveillant. Malveillant nous devons appeler la police. Sinon remplir le formulaire avec les victimes et l'instigateur séparément.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Savoir quoi faire et quoi dire lors d'une situation de ce genre. Utiliser les termes légaux correct. Pouvoir refléter une confiance et une sécurité en ce sujet.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La nature de l'évènement (malveillant/impulsif) et le nombre d'élève impliqué (Ne pas ébruiter la situation).